



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 16 avril,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 3 avril 2026

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sylvie LAURENT, Première adjointe

Gérard GUERRERO Louisa HAMMOUCHE, Hocine BEN-SAÏD, Sophie CELTON, Jérémy MARTINEZ,
Audrey CERMOLACCE, Hervé VAQUIER-TOLINOS, Adjoint(e)s.

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS,
Ghislaine COUTELLE, Bruno FAURE, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Lionel ORTIZ, Virginie
AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ,
Dominique ABDEL KADER, Philippe COSTA, Smahane MEBARKI, Johanna SCIASCIA, Philippe
ARNAUD, Marielle RIZZO, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Etaient absent(e)s et représenté(e)s : Carole HALGAND par Louisa HAMMOUCHE, Léa LE DEIST
par Sylvie LAURENT

Était absent : Corentin BOISSIÉ,

Secrétaire de séance : Maëva CHALLIES-SANCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20260416-18-04-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2026

Publication : 21/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION N°18.04.2026

OBJET : DEVELOPPEMENT DURABLE ET INNOVATION – Renouvellement de l'adhésion de la commune de Septèmes-les-Vallons à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) – Désignation d'un(e) élu(e) pour représenter la Commune.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« L'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC), créée le 6 octobre 2012 dans le cadre du Plan Climat de Marseille Provence Métropole, est une association à but non lucratif de type loi 1901, dédiée aux questions énergétiques pour l'ensemble du territoire communautaire.

Depuis 2013, l'ALEC propose aux Communes du territoire de les accompagner dans la mise en œuvre de politiques énergétiques maîtrisées via des dispositifs techniques, opérationnels et pédagogiques adaptés, conçus pour être déployés et développés sur plusieurs années, avec l'appui de professionnels spécialisés.

Elle a pour vocation d'apporter un conseil neutre, technique et financier dans le but de favoriser des opérations visant à l'utilisation rationnelle de l'énergie, la sobriété et l'efficacité énergétique, ainsi qu'au développement des énergies renouvelables.

La Commune a choisi d'adhérer à l'ALEC, sur la base d'un montant annuel correspondant à 1€ / habitant / an. Par son adhésion à l'accompagnement déployé par l'ALEC, la Commune acquiert la qualité de membre actif disposant d'un droit de vote dans les instances de gouvernance de l'Association.

La mission d'accompagnement spécifique de l'ALEC définie en partenariat avec la commune de Septèmes-les-Vallons, porte sur les actions suivantes sur le patrimoine public :

- La réalisation ou la mise à jour d'un inventaire du patrimoine et des contrats d'énergie ;
- L'analyse des dépenses et consommations de fluides, et la proposition d'optimisation tarifaires des contrats de fourniture d'énergie ;
- Accompagner les services dans la réalisation d'études et audits énergétiques (appui au cadrage, fourniture de modèles de cahiers des charges, aide à la recherche de prestataires, appui à l'analyse des offres, appui à l'analyse et à la synthèse des résultats des études, etc...) ;
- L'information, la sensibilisation et la communication à destination des agents municipaux, des élu(e)s et des usagers des équipements publics ;

L'enjeu pour la ville est triple : économique, environnemental et social. Il s'agit de maîtriser les dépenses publiques, d'améliorer l'impact des activités de la collectivité sur l'environnement et de réduire le coût de l'utilisation de l'énergie par la maîtrise de la demande d'énergie et le recours aux énergies renouvelables locales.

Compte-tenu des élections municipales du 15 mars 2026 et de l'installation du conseil municipal en date du 22 mars 2026, il nous appartient aujourd'hui de désigner l'élu(e) référent(e), chargé(e) de représenter la commune au sein de cette association.

Aussi, je vous propose de désigner Monsieur Bruno FAURE comme représentant de la Ville au sein de cette association.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Plan Climat adopté par le Conseil Communautaire, le 26 octobre 2012,
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPROUVE la décision de renouveler son adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC).

DESIGNE Monsieur Bruno FAURE comme représentant de la Commune à l'ALEC.

PRECISE que la cotisation annuelle est fixée à 1 € / habitant / an.

INDIQUE que pour l'année 2026, la cotisation sera de 12 049 € (12 049 habitants : chiffre INSEE 2026).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à l'ALEC et tout documents y afférents.

Le Maire,

André MOLINO



Le secrétaire de séance,
